



Communiqué de presse
Paris, le 3 mai 2018

« Reste à charge zéro » : les audioprothésistes quittent la table des négociations

Après avoir mis en garde le Ministère de la santé sur les conséquences sanitaires et économiques désastreuses des dispositions envisagées pour la mise en place d'une offre sans reste à charge, et **constatant que leurs propositions ne sont toujours pas prises en compte, les professionnels de l'audioprothèse décident de quitter la table des négociations.**

La profession refuse de poursuivre des pourparlers de façade qui ne tiennent aucun compte de leurs inquiétudes. **Depuis plusieurs jours pourtant, la profession a alerté sur le danger sanitaire pour les malentendants et sur la menace économique pour la survie de leur filière que font peser de telles mesures.**

Ces derniers jours, les audioprothésistes ont produit devant la DSS une étude d'impact particulièrement alarmiste, réalisée par le cabinet d'analyse économique indépendant Xerfi, pour appuyer leurs arguments. **Il n'en a été tenu aucun compte. De leur côté, les équipes du Ministère n'ont pas été en mesure de livrer le chiffrage des conséquences de leurs choix stratégiques.**

Les audioprothésistes rappellent une nouvelle fois que les enjeux de prévention de la dépendance en France imposent un engagement fort de l'Assurance maladie obligatoire sur la question des soins auditifs. Ils ne peuvent accepter les modalités et les tarifs que l'administration entend leur imposer sans concertation.

Les audioprothésistes répètent que les conséquences immédiates d'un tel projet se traduiront par :

- des centres d'audioprothèse contraints, pour les plus fragiles, de mettre la clé sous la porte et donc une désertification de l'offre en audioprothèse ;
- une baisse de la qualité de l'appareillage en raison de l'impossibilité de renouveler avant 5 ans ;
- d'une mise à mal du suivi des patients, et donc de leur satisfaction, en raison de la dissociation entre la vente et l'accompagnement de suivi.

Ils dénoncent un projet technocratique en contradiction avec les engagements politiques du Président de la République d'assurer un meilleur équipement aux Français, et réaffirment leur volonté de contribuer à cette mesure de justice sociale.

Les professionnels de l'audioprothèse ont toujours appelé de leurs vœux la réforme du reste à charge. Ils ont pour cela formulé un ensemble de propositions chiffrées, solidaires et réalistes.

Les instances représentatives de l'audioprothèse sont le Collège national d'audioprothèse (CNA), le Syndicat national de l'audition mutualiste (SYNAM), le Syndicat national des entreprises de l'audition (SYNEA), le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF).

Contacts :

Guillaume Flahault – 06.48.79.80.02 – guillaume.flahault@gmail.com

Luis Godinho - 06.88.88.07.83 - contact@unsaf.org